

TERMES DE REFERENCE

Prévention et lutte contre les VBG dans les chantiers du PIC

1. Contexte de l'intervention

Les Violences basées sur le genre (ou VBG) constituent un fléau qui concerne (i) tout acte de violence dirigée à l'encontre d'une personne du fait de son sexe (ii) tout acte perpétré contre la volonté d'un être humain sur la base de différences sexuelles. Ces violences comprennent les actes qui infligent une souffrance, une contrainte et des privations de liberté. Les VBG concernent à la fois les hommes, les femmes, les jeunes garçons et les jeunes filles. Cependant, les femmes et les jeunes filles sont les plus visées, du fait de leur vulnérabilité.

Les formes de VBG les plus connues sont :

- Les violences physiques
- Les violences morales ou psychologiques
- Les violences sexuelles
- Les violences liées à des pratiques culturelles
- Violences économiques

D'une manière générale, il est bien connu que, pour les communautés, les VBG passent très souvent pour être des faits anodins qui sont favorisés par la culture du silence alors que, pour les victimes, de tels actes sont, dans certains cas, susceptibles de changer le cours de leur vie à jamais mais dans le mauvais sens.

Devant cet état de fait, avec l'appui de l'UNFPA¹, le Gouvernement Malagasy a, officiellement, lancé en Septembre 2016 la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre les VBG². Dans ce cadre, la mise en place de 8 Centres d'écoute et de conseils juridiques a permis de traiter 19 914 cas entre 2016 et Janvier 2019. A noter aussi que, récemment, l'Etat Malagasy vient d'adopter une loi qui réprime les VBG³.

Du fait de l'hétérogénéité des communautés et de leurs pratiques qui s'avèrent très variables, les zones d'action du PIC dans la Région Diana font partie des sous-régions où les VBG sont assez fréquentes. Ce qui explique la présence de diverses entités qui s'en chargent dans lesdites zones.

En réponse à cette situation, le Projet PIC a élaboré sa propre stratégie VBG : les présents termes de référence décrivent les actions à mener dans les chantiers du PIC.

2. Objectifs

Suite à des investigations préliminaires sur site, des statistiques sont partiellement disponibles pour le cas de Nosy Be mais pas pour les cas d'Ambanja, d'Antsiranana, de Toliara et de Sainte-Marie.

L'objectif principal de l'intervention est de ne pas causer davantage de faits VBG dans ses zones de travail. Dans cette optique, en respect à sa stratégie VBG, les actions du PIC se focaliseront sur la sensibilisation et la responsabilisation des différents employés et prestataires du Projet, tout en offrant des mécanismes d'appui à de possibles victimes liées aux chantiers à venir.

¹ Fonds des Nations Unies pour la Population.

² Le but de la SNLCVBG est de contribuer à la réduction de la prévalence des VBG.

³ Loi no.009/2019 relatif à la lutte contre les violences basées sur le genre du 13 Décembre 2019.

Objectifs spécifiques :

Les actions ont pour objectifs spécifiques de :

- Eviter toutes formes de VBG dans ses chantiers, y inclus ceux liés à l'exécution des contrats de travaux ou d'appui sectoriel (dont les appuis au secteur Tourisme)
- S'assurer que d'éventuels cas y afférents soient être traités et documentés.

3. Activités. Calendrier prévisionnel

En réponse aux VBG, des structures de prévention et de lutte sont déjà opérationnelles dans la Région Diana : PIC n'en créera pas d'autres mais cherchera à travailler avec des entités existantes. Pour les autres Pôles d'intervention du PIC, s'il n'y en a pas, des sessions de renforcement des capacités pourront être organisées par PIC et ses partenaires.

Sans être limitatif, le champs des interventions sera le suivant :

✓ **Information et sensibilisation des personnes morales et physiques impliquées**

Les contrats des entreprises de travaux comprennent déjà des clauses VBG. En sus à cela, des séances d'information et de sensibilisation seront organisées à l'endroit des partenaires, des contractants et du personnel.

Entre autres, les notions de base sur les VBG, les textes applicables ainsi que le mécanisme de déclaration des actes VBG et d'enregistrement y afférents, le mécanisme de gestion des plaintes du PIC feront partie des points d'entrée pour l'identification.

Afin de lutter contre la culture du silence, le mécanisme d'appui aux victimes sera aussi présenté en détails afin de les mettre en confiance.

✓ **Traitement des cas de VBG**

▪ Déclaration

Tout cas de VBG qui apparaît dans le cadre d'activités menées par le PIC ou appuyées par lui doit pouvoir être déclaré par la ou les victimes sans que cela ne puisse lui/leur induire de quelconques représailles dont des menaces de licenciement ou autres.

A ce titre, des boîtes à doléances et des registres seront mis en place afin que chaque individu puisse s'exprimer ou dénoncer un cas de VBG. Un cas de VBG peut être dénoncé par une tierce personne si la victime n'est pas en mesure de le faire.

▪ Documentation

Tout cas de VBG doit être documenté par le partenaire et les responsables concernés du PIC.

▪ Prise en charge des cas de VBG

Le partenaire du PIC s'occupera de la prise en charge de tous les cas de VBG qui pui auront été rapportés :

- Prise en charge psychosociale
- Prise en charge clinique (le cas échéant)
- Prise en charge juridique

Selon la situation, certains cas de VBG pourront être transférés aux autorités compétentes pour traitement (Police judiciaire, autres : selon les sanctions prévues par la loi 2019-009 et le Code pénal))

Dans la mesure du possible, le partenaire assurera aussi des appuis en termes de réinsertion socioprofessionnelle des victimes.

- Suivi du traitement des cas de VBG

Un suivi sera assuré par le partenaire et les responsables concernés du PIC sans exclure un suivi par l'entreprise contractante.

- Restitution aux personnes concernées

Les résultats du traitement, quel qu'en soit le contenu, doivent être communiqués à la victime ou aux victimes.

Les actions ci-dessus se feront au prorata du démarrage des chantiers suivants :

Travaux	Calendrier probable
Réhabilitation de la Route du Cratère à Nosy Be	Février 2020 – Octobre 2020
Réhabilitation de la Route V1V2 à Nosy Be	Février 2020 – Octobre 2020
Réhabilitation de la Route de Ramena à Antsiranana	Février 2020 – Août 2020
Réhabilitation de la Piste du Cacao dans le Haut-Sambirano	Fin 2020 – 2023
Autres chantiers dans la DIANA	2020 – 2021
Chantiers AEP et Voiries urbaines à Toliara	2020
Chantiers à Sainte-Marie	2020 – 2021
Chantiers dans l'Anosy	Au prorata

Le calendrier d'intervention du partenaire suivra ce planning indicatif des travaux.

4. Démarche méthodologique

- Plan d'intervention

Le partenaire préparera un Plan d'intervention selon le calendrier des travaux ci-dessus.

Pour ce faire, un calendrier des séances d'information – sensibilisation sera affiché dans les base-vies.

Les contacts rapides des personnes responsables seront précisés : pour des soucis de rapidité et d'efficacité, ces dernières doivent être joignables 24h/24h.

Les méthodes de déclaration des cas de VBG y seront aussi précisées.

- Parties prenantes

Toutes les interventions auprès des entreprises devront être faites en présence de représentants du PIC. si des représentants du Ministère de la Population existent dans la zone, ils devront aussi être invités.

- Documentation

La documentation sera complète.

- Confidentialité

Selon les dispositions légales, le partenaire sera tenu au secret professionnel.

5. Résultats attendus du partenaire

Les résultats suivants attendus du partenaire VBG du PIC :

- Couverture de toutes les zones d'intervention du PIC
Pour ce faire, le partenaire pourra travailler avec des Associations locales.
- Traitement de tous les cas de VBG
Le partenaire devra être en mesure de traiter les cas de VBG qui lui auront été signalés.
- Reporting
Les Rapports au client (PIC en l'occurrence) se fera sur une base mensuelle. PIC se chargera par la suite de copier le MINPOP et la Banque Mondiale.

6. Profil

L'entité partenaire devra posséder en son sein les compétences suivantes ou, le cas échéant, collaborer avec les compétences externes requises (exemple : Centre VBG ou autres) :

- Assistantes sociales
Expériences confirmées en éducation, accompagnement sociopsychologique.
- Médecin(s)

7. Livrables

Rapport mensuel	<ul style="list-style-type: none">• Narratif• Indicateurs :<ul style="list-style-type: none">○ Nombre de cas par type○ Traitement de chaque cas○ Résultats○ Suite à donner pour chaque cas○ Suivi (éventuellement)• Format Word et pdf• A envoyer par mel aux adresses suivantes : <u>Diana</u> : jeancharles@pic.mg; josian.t@pic.mg; thierry.t@pic.mg; harizo.r@pic.mg; reception@pic.mg <u>Sainte-Marie</u> : willy.r@pic.mg; harizo.r@pic.mg; gilles.r@pic.mg; reception@pic.mg <u>Toliara</u> : alexandre.m@pic.mg; jacky.h@pic.mg; harizo.r@pic.mg; recéption@pic.mg; gilles.r@pic.mg <u>Anosy</u> : rollis.r@pic.mg; harizo.r@pic.mg; recéption@pic.mg; gilles.r@pic.mg
Rapport final sur un chantier donné	<ul style="list-style-type: none">• Narratif• Chantier• Indicateurs :<ul style="list-style-type: none">○ Nombre de cas par type○ Traitement de chaque cas○ Résultats○ Suite à donner pour chaque cas

	<ul style="list-style-type: none">○ Suivi (éventuellement)• Format Word et pdf• A envoyer par mel aux adresses suivantes : <u>Diana</u> : jeancharles@pic.mg; josian.t@pic.mg; thierry.t@pic.mg; harizo.r@pic.mg; reception@pic.mg <u>Sainte-Marie</u> : willy.r@pic.mg; harizo.r@pic.mg; gilles.r@pic.mg; reception@pic.mg <u>Toliara</u> : alexandre.m@pic.mg; jacky.h@pic.mg; harizo.r@pic.mg; reception@pic.mg; gilles.r@pic.mg• <u>Anosy</u> : rollis.r@pic.mg; harizo.r@pic.mg; reception@pic.mg; gilles.r@pic.mg• Leçons apprises et recommandations
--	--